

## Insertion des jeunes lycéens et apprentis six et douze mois après la fin de leur cycle d'études professionnelles en 2020 et 2021

L'insertion professionnelle des jeunes lycéens et apprentis du CAP au BTS diffère selon plusieurs critères tels que le diplômé préparé, la spécialité choisie, l'obtention du diplôme, le sexe ainsi que le contexte économique et sanitaire. Les promotions 2020 et 2021 ont été largement touchées par les impacts de la crise sanitaire du Covid-19. Dû aux nombreux confinements, la situation économique s'est dégradée en Martinique et plus largement dans le monde, ce qui n'a pas été favorable aux embauches dans certains secteurs.

Ainsi, au regard des promotions précédentes (2018 et 2019), le taux d'emploi des lycéens sortants du système éducatif en 2020 ou 2021 (22,9%) est en légère diminution de 0,8 points 6 mois après leur sortie et 1 point pour les apprentis sortants (39,3%). L'obtention du diplôme est un facteur favorisant pour l'emploi. En effet, le taux d'emploi est plus important pour les lycéens (taux d'emploi des lycéens diplômés : 24,6% et 17,11% pour les non diplômés) et apprentis sortants diplômés (taux d'emploi des apprentis diplômés : 46,2% et 38,3% pour les non diplômés).

La précarisation des emplois est plus marquée chez les lycéens : 6 mois après la sortie du cycle de formation 1 lycéen sur 2 en emploi signe un contrat à durée déterminée et un lycéen sur 4 obtient un contrat à durée indéterminée. À l'inverse les apprentis sont plus nombreux à bénéficier d'un contrat stable ; à 6 mois 41% des apprentis en emploi ont un contrat à durée indéterminée. 12 mois après la fin du cycle de formation l'emploi progresse et diffère selon les domaines de spécialités. Pour les lycéens, les spécialités « matériaux souples », « services à la collectivité » et « énergie, chimie, métallurgie » offre un gain en taux d'emploi plus important que dans les autres domaines de spécialités. Pour les apprentis ce sont les domaines « agriculture », « énergie, chimie, métallurgie » et « génie-civil, construction, bois » où l'emploi a le plus augmenté.

L'emploi exercé n'est pas toujours en lien avec la formation suivie. Parmi les jeunes sortants de leur dernière année de cursus en 2020 et 2021, 33% des lycéens et 54% des apprentis occupent un emploi en correspondance avec leur domaine de formation (taux observés à 6 mois).

### Les lycéens inscrits en Bac professionnel sont plus largement représentés.

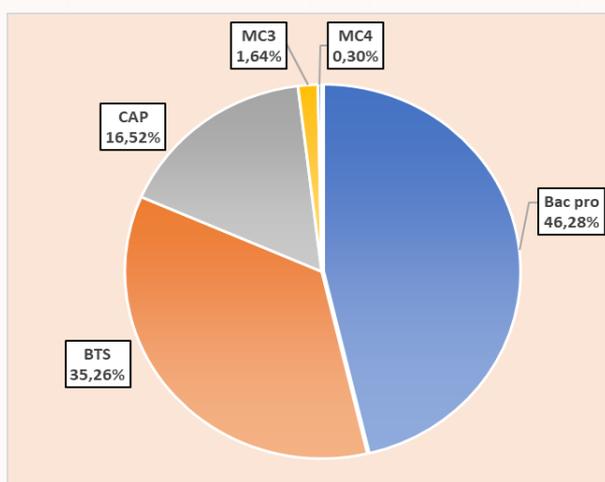
En 2020 et 2021, plus de 6 000 lycéens sont inscrits en dernière année de cycle professionnel dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale ; Cf **Tableau 1**. Les élèves de Bac professionnel représentent près de la moitié des lycéens (46,3%), suivi des élèves de BTS (35,3%) ; Cf **Graphique 1**.

### À l'issue de leur formation professionnelle, l'insertion sur le marché du travail n'est pas systématique

En Martinique, 44,2% des lycéens professionnels poursuivent leurs études l'année suivante (49,8% au niveau national) ; Cf **Tableau 1**.

Plus de la moitié (55,8%) des lycéens sont dits "sortants" et intègrent donc le marché de l'emploi (**voir Encadré n°1**). Mais cette tendance diffère selon le niveau de diplôme préparé. En effet, parmi les élèves inscrits en Bac professionnel,

**Graphique 1** : Répartition des inscrits 2020 et 2021 en dernière année de formation (en %)



Sources : DEPP- Inserjeunes

52,9% d'entre eux poursuivent leurs études, ce taux est de 52,1% pour les lycéens inscrits en CAP. A l'inverse, plus de 2 lycéens sur 3 (69,2%) inscrits en BTS ne poursuivent pas leurs études.

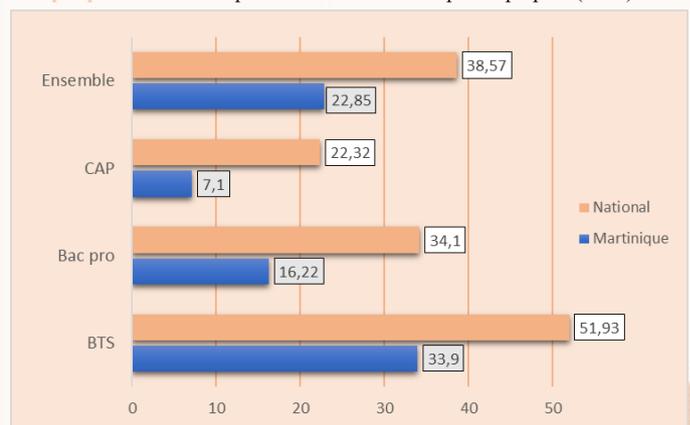
Plus d'un lycéen sur 5 qui ne poursuit pas ses études occupent

**Tableau 1** : Taux de sortants et taux de poursuite d'études des lycéens (en %)

Académie	Niveau de formation	Taux de sortants	Taux de poursuite d'études	Effectifs d'élèves en poursuite d'études	Effectifs d'élèves en année terminale (2020+2021)
MARTINIQUE	Ensemble	55,8	44,2	2674	6046
	Bac pro	47,1	52,9	1479	2798
	BTS	69,2	30,8	657	2132
	CAP	48,0	52,1	520	999
	MC3	82,8	17,2	17	99
	MC4	-	-	1	18
NATIONAL	Ensemble	50,3	49,8	309666	622465
	Bac pro	45,4	54,6	175529	321741
	BTS	58,3	41,7	78446	188126
	CAP	48,6	51,4	52964	102998
	MC3	72,1	27,9	1599	5725
	MC4	70,9	29,1	1128	3875

Source : DARES, DEPP-Inserjeunes

**Graphique 2** : Taux d'emploi à 6 mois selon le diplôme préparé (en %)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

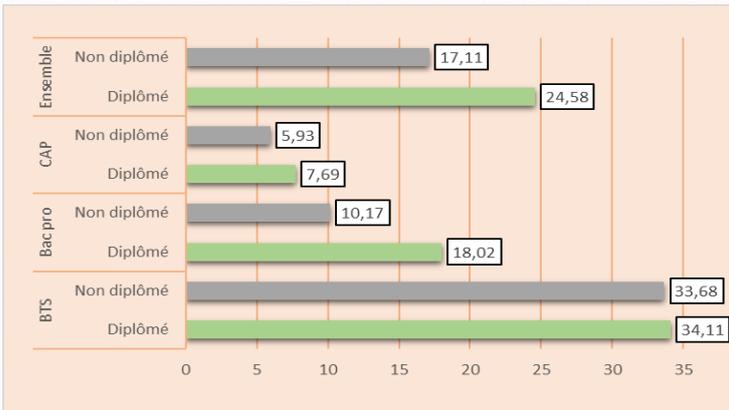
un emploi 6 mois après la fin de son cursus ; Cf **Graphique 2**  
La situation économique défavorable de la Martinique (taux de chômage des jeunes ainsi que la crise du COVID-19) ont eu un impact négatif sur l'emploi.

Parmi les lycéens professionnels sortants (au nombre de 3372), 22,9% d'entre eux ont une activité 6 mois après leur sortie du système éducatif (38,6% au niveau national). Plus le niveau de diplôme préparé (obtenu ou non) est élevé plus l'insertion professionnelle des sortants est favorable. 33,9% des sortants de BTS occupent un emploi 6 mois après la fin du cursus contre 16,2% pour les sortants de Bac professionnel et 7,1% pour ceux sortants d'un CAP.

### L'obtention du diplôme préparé permet d'obtenir un emploi plus facilement

Le taux d'emploi des diplômés tous niveaux confondus est plus important que ceux n'ayant pas obtenus le diplôme (24,6% contre 17,1%) ; Cf **Graphique 3**. Globalement c'est une tendance observée également pour les sortants de CAP et de Bac Professionnel. En ce qui concerne les sortants de BTS, qu'ils soient diplômés ou non leurs taux d'emploi sont quasiment similaires avec un écart de 0,4 point (34,1% pour les diplômés et 33,7% pour les non diplômés). L'insertion des non diplômés de BTS peut s'expliquer par leur expérience (stages, emploi, formation) ainsi que leurs diplômes acquis avant leur entrée en BTS.

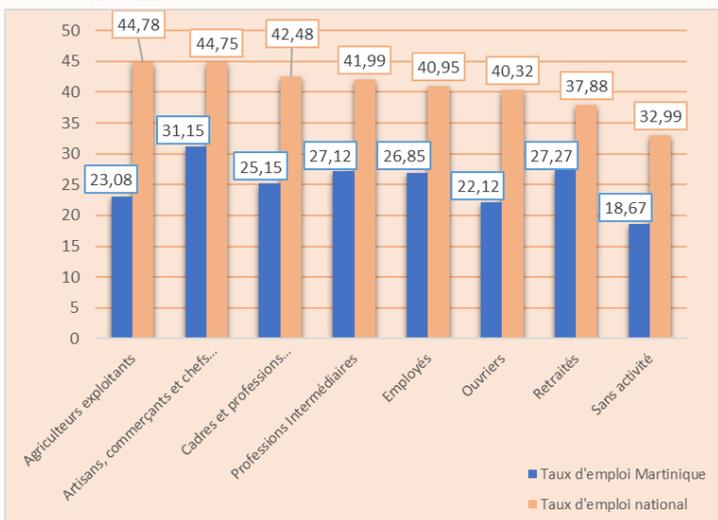
**Graphique 3** : Taux d'emploi à 6 mois selon le diplôme préparé et son obtention dans l'académie de Martinique (en %)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### Le taux d'emploi est moindre quand le représentant légal est sans emploi

**Graphique 4** : Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'un lycée professionnel selon la PCS du représentant légal (en %)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

Le taux d'emploi des lycéens sortants issus de milieu favorisé est supérieur à la moyenne académique : 31,2% des lycéens dont le représentant légal est Artisan, commerçant, chef d'entreprise ont un emploi (22,8% au niveau académique) ; Cf **Graphique 4**. Il est donc constaté une meilleure insertion professionnelle de ces lycéens 6 mois après leur sortie du système scolaire contrairement aux lycéens dont le représentant légal est sans activité professionnelle (18,7%). Le réseau professionnel des parents et leur présence ou non sur le marché de l'emploi a très certainement un impact sur l'insertion professionnelle de ces jeunes.

### Les contrats à durée déterminée (CDD) sont majoritaires

Dans l'académie, 51,1% des lycéens en emploi, 6 mois après leur sortie du système scolaire, ont obtenu un contrat à durée déterminée (37% au niveau national). La part de ceux sortants de CAP est de 67,6% ; ce taux dépasse largement ceux observés parmi tous les niveaux de diplôme dans l'académie. Plus d'un lycéen en emploi sur 4 a un emploi à durée indéterminée. Cette proportion est légèrement plus élevée parmi les lycéens sortants de BTS : 27,8% d'entre eux ont un CDI (42,1% au niveau national).

**Graphique 5** : Répartition des jeunes en emploi 6 mois après la sortie des études selon le diplôme préparé et le type de contrat



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### Les jeunes femmes en emploi sont plus souvent à temps partiel que les jeunes hommes

La part des femmes ayant un contrat à temps partiel est toujours supérieure à celle des hommes quel que soit le niveau de diplôme. 37,5% des femmes sortantes de Bac professionnel et 34% sortantes de BTS ont un contrat à temps partiel. Ces taux sont supérieurs à ceux observés pour l'ensemble des lycéens sortants de l'académie (26,7%). L'académie de la Martinique suit la tendance nationale où 74,4% des lycéens sortants ont un contrat à temps plein contre 73,3% pour l'académie de la Martinique.

**Tableau 2** : Part de contrat à temps partiel et à temps plein selon le genre et le niveau de diplôme

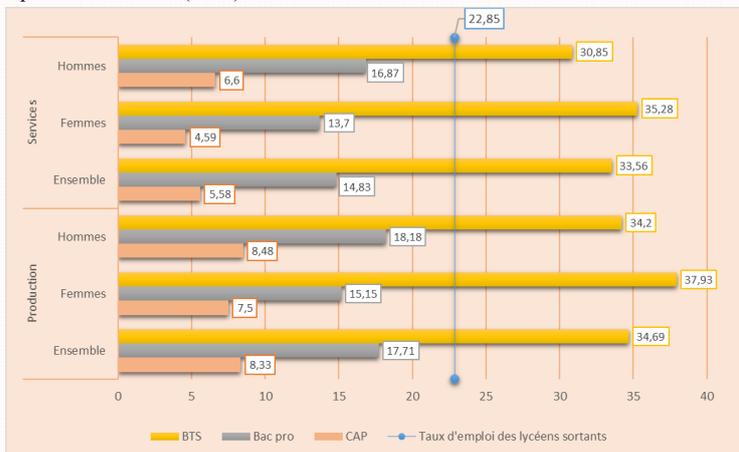
Niveau de diplôme	Sexe	Part de contrats à plein temps (en %)	Part de contrats à temps partiel (en %)
Bac pro	Femmes	62,5	37,5
	Hommes	83,2	16,8
BTS	Femmes	66	34
	Hommes	79,1	20,9
CAP	Femmes	-	-
	Hommes	70,8	29,2
Ensemble Martinique	-	73,3	26,7
Ensemble National	-	74,4	25,6

Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

## Une meilleure insertion dans le secteur de la production

59% des lycéens sortants ont préparé une formation relevant du secteur des services et 41% de la production. Ces proportions sont respectivement de 62,4% et 37,6% pour le national. Au regard des taux d'emploi par diplôme, les sortants du secteur « production » sont plus nombreux à posséder un emploi que les sortants du secteur « services » ; Cf **Graphique 6**.

**Graphique 6 :** Taux d'emploi à 6 mois selon le diplôme préparé, le domaine de spécialité et le sexe (en %)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

Les lycéens sortants de bac professionnel ou CAP ont une meilleure insertion professionnelle que les lycéennes sortantes de ces mêmes formations.

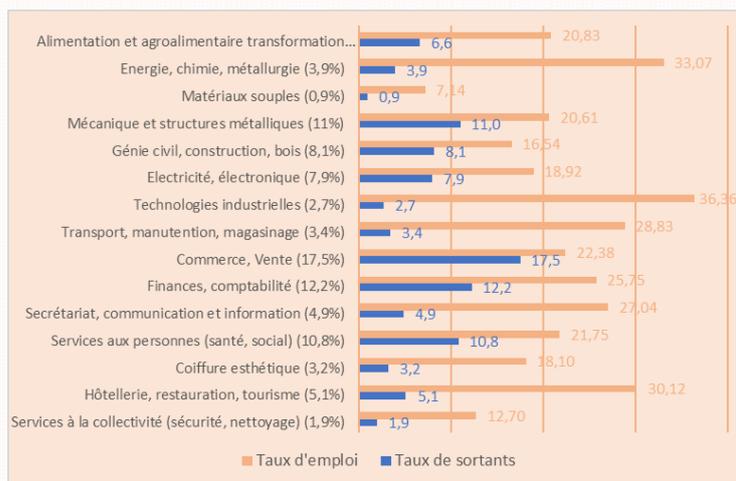
En revanche, les taux d'emploi des lycéennes sortantes de BTS sont supérieurs à ceux des hommes quel que soit le secteur de formation.

## Des domaines de spécialités offrent une bonne insertion professionnelle des lycéens sortants

Plus de la moitié des lycéens ont effectué une formation dans l'un des domaines de spécialités suivants : « Mécanique et structure métalliques (11%), « Commerce, vente » (17,5%), « finances comptabilité » (12,2%), « Services aux personnes (santé, social) » (10,8%).

Cependant, le taux d'emploi est plus élevé pour les sortants d'une formation professionnelle dans les domaines de spécialités « Technologies industrielles » (36,6% en taux d'emploi),

**Graphique 7 :** Taux de sortants et taux d'emploi par domaine de spécialités (pour tous niveaux confondus CAP, Bac Pro et BTS) 6 mois après la sortie de la formation professionnelle



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

« Energie, chimie, métallurgie » (33,1%), « Hôtellerie, restauration, tourisme » (30,1%). Ces derniers ont une meilleure insertion professionnelle que les sortants des autres domaines de spécialités. Il est à noter que ces lycéens sortants de ces formations ne représentent qu'un peu plus de 10% des lycéens sortants de l'académie en 2020 et 2021 ; Cf **Graphique 7**.

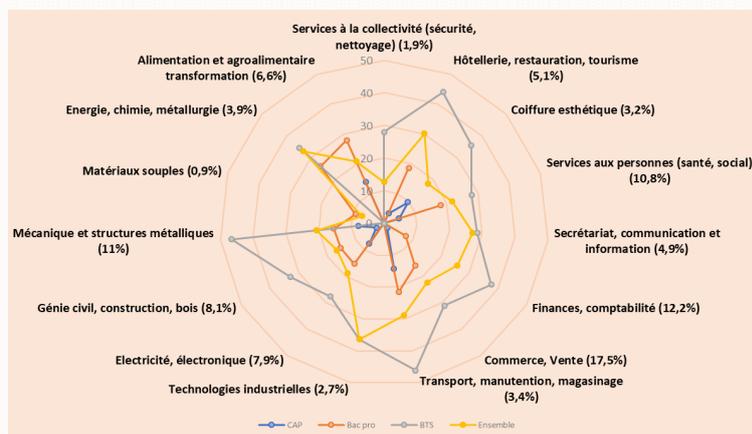
## Quel que soit le domaine de spécialité, plus le niveau de diplôme est élevé plus le taux d'emploi est important

Dans les formations Finances, comptabilité il y a une différence de 30 points entre le Bac professionnel et le BTS ; Cf **Graphique 8**.

Le taux d'emploi est doublé entre le bac professionnel et le BTS pour les sortants de formation de spécialité « commerce, vente » (respectivement 16,1% et 31,2%)

Le taux d'emploi des sortants d'un bac professionnel spécialisé dans l'alimentation et l'agroalimentaire est supérieur à la moyenne académique (27,9% contre 20,9% pour l'ensemble des sortants de l'académie). Cette spécialité de formation est peu suivie en BTS.

**Graphique 8 :** Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialités, la classe de sortie et le poids des spécialités (% de sortants)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

## 6 mois après leur sortie, l'emploi exercé n'est pas toujours en lien avec leur domaine de formation

Parmi les jeunes lycéens sortants de leur dernière année de formation en 2020 ou 2021 (de CAP à BTS), 6 mois après la fin de leur cursus, un lycéen sur 5 occupe un emploi en lien avec son domaine de formation ; Cf **Graphique 9**. Les liens sont plus ou moins resserrés selon les domaines de spécialités (**voir encadré 5**).

Les taux d'emploi dans les entreprises privées, observés seuls, ne permettent pas de déterminer le lien entre l'emploi occupé et la formation suivie par le lycéen.

Dans les domaines de formation « transport logistique » le lien entre la formation et l'emploi est fort (54,6%) et l'insertion sur le marché de l'emploi est supérieure à la moyenne académique (taux d'emploi : 28,95%).

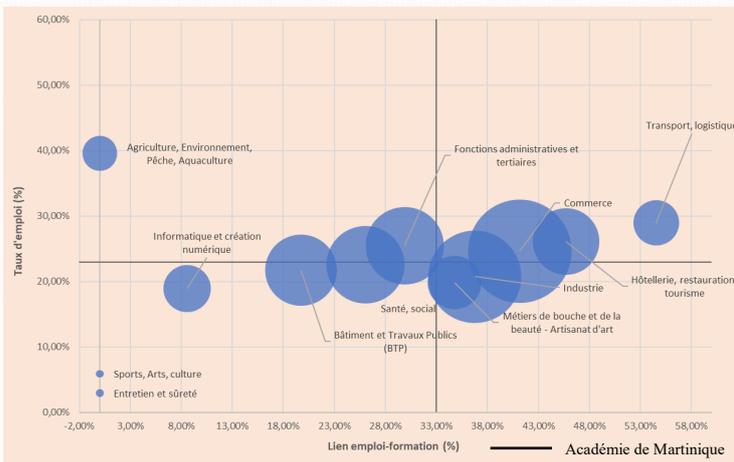
La proximité entre formation et emploi est plus importante dans les domaines de formation « Hôtellerie, restauration, tourisme » et « Commerce » où respectivement 45,7% et 41,2% des lycéens exercent un emploi privé (**voir encadré 1**). en correspondance avec leur formation.

À l'inverse la relation emploi-formation est plus distendue

dans certains domaines où les jeunes s'orientent vers des domaines variés différents de leur formation. Les domaines « agriculture, environnement (...) » et « Informatique (...) », sont plus particulièrement concernés. 8,6 % des lycéens sortants d'une formation d'« informatique (...) » occupent un emploi en lien avec leur formation et aucun lycéen n'a de poste en lien avec la spécialité « Agriculture, Environnement, Pêche... »

Les sortants des formations « Sports, Art, Culture » et « Entretien et sûreté » ont des difficultés à trouver un emploi dans leur domaine de spécialité et ils sont peu nombreux à occuper un emploi dans une autre domaine puisque le taux

**Graphique 9** : Taux d'emploi et lien emploi-formation des lycéens en emploi 6 mois après leur sortie (en %)



**Note** : Les traits noirs représentent la moyenne nationale des liens emploi-formation et du taux d'emploi. Les ronds sont proportionnels au nombre de lycéens en emploi à 6 mois dans le secteur concerné.

**Lecture** : Les liens emploi-formation (54,55%) et taux d'emploi (28,95%) en « transport, logistique » sont supérieurs à la moyenne nationale.

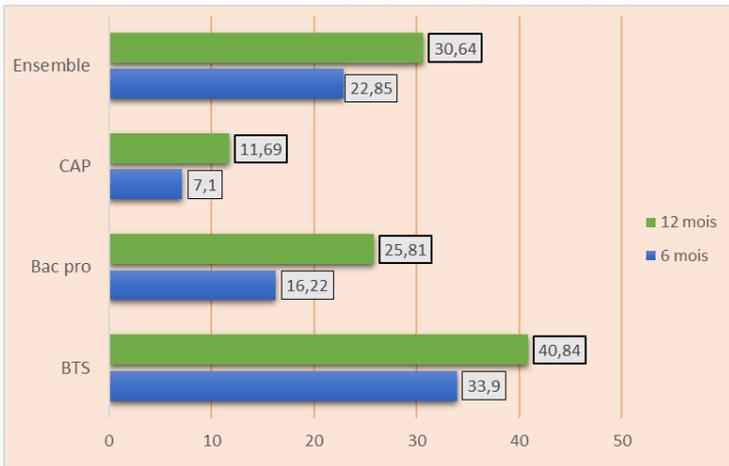
d'emploi reste bien inférieur à celui de l'académie (2,9% pour le domaine « entretien sûreté », et 5,9% pour le domaine « Sports, Art, Culture »).

### 12 mois après leur sortie de formation professionnelle, l'emploi progresse.

Quel que soit le niveau de formation, les taux d'emploi à 12 mois sont supérieurs à ceux constatés à 6 mois.

30,6% des sortants des promotions 2020 ou 2021 occupent un emploi 12 mois après la fin de leur cursus professionnel contre 22,9% 6 mois après ; Cf **Graphique 10**.

**Graphique 10** : Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois des lycéens sortants selon le diplôme préparé dans l'académie de Martinique (en %)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

À l'instar de la tendance observée à 6 mois, plus le niveau de

diplôme est élevé et plus le taux d'emploi est important. 12 mois après le bac professionnel, plus d'un lycéen sortant sur 4 occupe un emploi. Au niveau BTS, un peu moins de la moitié des lycéens sortants occupe un emploi (40,8%).

Les sortants de CAP, 12 mois après la fin du cycle d'études ne sont que 11,7% à posséder un emploi.

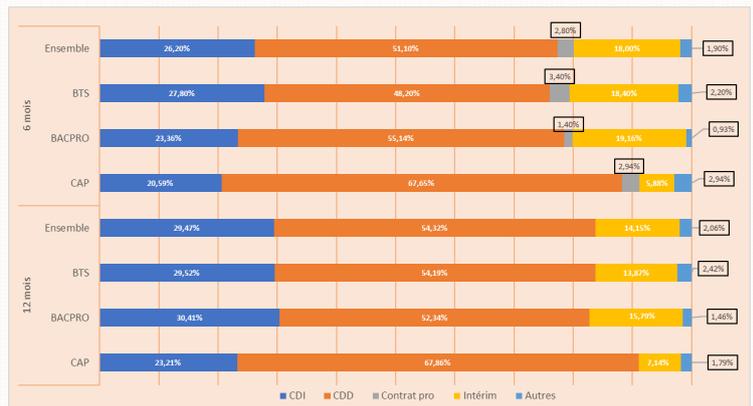
### Les contrats précaires sont toujours majoritaires 1 an après leur sortie du cycle de formation.

68,5% des lycéens sortants en emploi ont signé un contrat à durée déterminé ou un contrat d'intérim 12 mois après la fin de leur cycle de formation professionnelle ; Cf **Graphique 11**.

Les contrats d'intérim sont en recul : 14,15% des lycéens sortants à 12 mois (contre 18% à 6 mois) laissant place à une augmentation des contrats à durée déterminée. En effet, dans l'académie, plus de la moitié des lycéens (54,3%) sortants qui occupent un emploi ont un contrat à durée déterminée 12 mois après leur sortie soit plus de 3 points de plus que le taux observé à 6 mois.

L'emploi stable en CDI progresse mais ne concerne que 29,5% des lycéens sortants à 12 mois soit une progression d'un peu plus de 3 points par rapport au taux observé 6 mois après leur sortie.

**Graphique 11** : Répartition des jeunes en emploi 6 mois et 12 mois après la sortie des études selon le diplôme préparé et le type de contrat



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### Les sortants de Bac professionnel sont plus nombreux à bénéficier d'un CDI 12 mois après leur formation.

Parmi les lycéens sortants d'un bac professionnel 12 mois après leur sortie, 30,4% d'entre eux ont signé un CDI, cette proportion est la plus élevée observée au niveau académique pour tous diplômes confondus (29,5% pour tous diplômes, 29,5% pour les BTS et 23,2% pour les CAP).

En revanche, les contrats en Intérim sont bien représentés : 15,8% des sortants d'un bac professionnel en emploi sont en Intérim (contre 7,1% en CAP, 13,9% en BTS) ; Cf **Graphique 11**.

La proportion de sortants de CAP occupant un poste en CDD reste stable (67,9% à 12 mois et 67,7% à 6 mois).

### 12 mois après la fin du cursus, l'emploi progresse mais est fortement ralenti dans certains secteurs par la crise sanitaire

Les lycéens sortants en 2020 et 2021 ont été confrontés aux difficultés liées à la crise sanitaire du covid-19. En effets certains secteurs ont été touchés par les restrictions de couvre feu ou de confinement à l'échelle nationale. Malgré une sortie

de crise progressive en 2021, l'activité économique n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise.

Ainsi au niveau de l'académie le taux d'emploi progresse de 7,6 points (différence entre le taux d'emploi à 6 mois et celui à 12 mois) ; Cf **Graphique 12**. Le taux d'emploi des lycéens sortants d'une formation en « Hôtellerie, restauration, tourisme » a été ralenti en partie à cause de la crise sanitaire, il progresse de seulement 6,4 points. La progression du taux d'emploi des sortants d'une formation en technologies industrielles est très minime (+ 0,3 points).

À contrario, ce contexte économique particulier a été profitable à certains secteurs tels que « Matériaux souples », où la progression atteint 12,9 points, suivi de près par le secteur des « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » avec 12,7 points d'augmentation.

**Graphique 12** : Évolution du taux d'emploi entre 6 et 12 mois par domaine de formation (en points)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

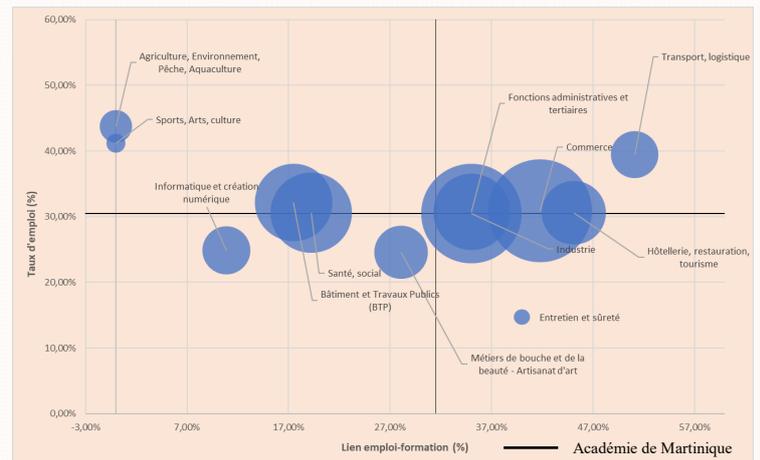
### 12 mois après leur sortie du cycle de formation, le lien emploi/formation se resserre dans certains domaines de spécialité mais est inexistant pour d'autres

Les sortants d'une formation en « entretien et sûreté » occupent davantage d'emplois en adéquation avec leur formation. En effet le lien emploi/formation passe de 0% à 40% en 6 mois. Le lien emploi-formation du domaine administratif (fonctions administratives et tertiaires) dépasse la moyenne académique : 35% des sortants en emploi occupent un poste en lien avec leur formation (contre 31,5% pour l'académie) ; Cf **Graphique 13**.

L'adéquation emploi-formation reste plutôt stable pour les domaines de spécialités suivants : « Commerce » (41,8%), « Hôtellerie, restauration, tourisme » (45,1%), « Industrie » (35%)

Le taux d'emploi des lycéens sortants des formations d'« agriculture, environnement, pêche, aquaculture » est en augmentation mais le lien emploi/formation est inexistant (0%). Les lycéens sortants des « métiers de bouche et de la beauté-Artisanat d'art » sont plus nombreux à occuper un emploi mais le lien emploi/formation s'étire passant de 34,5% à 28,1%.

**Graphique 13** : Taux d'emploi et lien emploi-formation des lycéens en emploi 12 mois après leur sortie (en %)



**Note** : Les traits noirs représentent la moyenne nationale des liens emploi-formation et du taux d'emploi. Les ronds sont proportionnels au nombre de lycéens en emploi à 12 mois dans le secteur concerné.

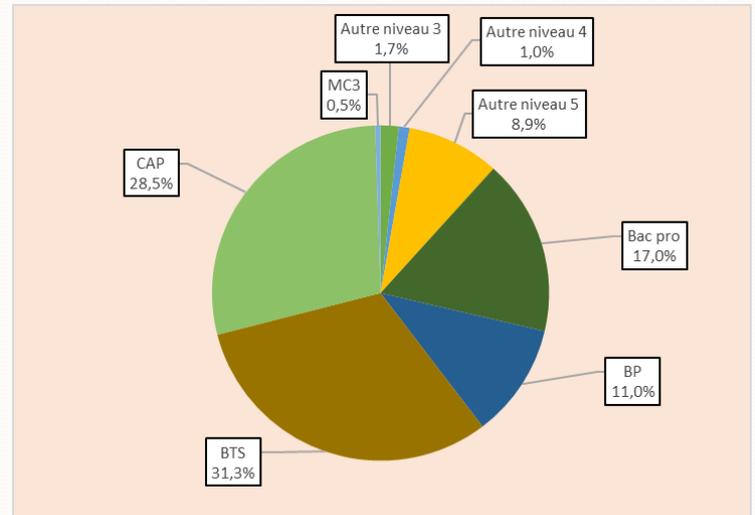
**Lecture** : Les liens emploi-formation (51,11%) et taux d'emploi (39,47%) en « transport, logistique » sont supérieurs à la moyenne nationale.

**Sources** : DARES, DEPP-Inserjeunes

### En Martinique, 1155 apprentis sont inscrits en CFA en 2020 ou 2021 en dernière année d'un cursus professionnel.

Les apprentis en BTS représentent 31,3% des inscrits suivis des apprentis en CAP (28,5%), puis des apprentis en Bac professionnel (17%) ; Cf **Graphique 14**.

**Graphique 14** : Répartition des inscrits en dernière année de formation professionnelle (en %)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### Plus d'un apprenti sur quatre poursuit ses études après une dernière année d'étude professionnelle

28,9% des apprentis inscrits dans l'académie poursuivent leurs études contre 71,1% d'entre eux qui s'insèrent sur le marché de l'emploi. Au niveau national, ils sont plus nombreux à poursuivre leurs études (38,8%) ; Cf **Tableau 2**.

**Tableau 2** : Taux de sortants et taux de poursuite d'études des apprentis (en %)

Académie	Niveau de formation	Taux de sortants (en %)	Taux de poursuite d'études (en %)	Effectifs d'élèves en poursuite d'études	Effectifs d'élèves en année terminale (2020-2021)
Martinique	<b>Ensemble</b>	<b>71,08</b>	<b>28,92</b>	<b>334</b>	<b>1155</b>
	CAP	72,34	27,66	91	329
	MC3	-	-	1	6
	Autre niveau 3	55	45	9	20
	Bac pro	84,18	15,82	31	196
	BP	91,34	8,66	11	127
	Autre niveau 4	-	-	1	12
	BTS	67,4	32,6	118	362
Autre niveau 5	30,1	69,9	72	103	
National	<b>Ensemble</b>	<b>61,24</b>	<b>38,76</b>	<b>154479</b>	<b>398604</b>
	CAP	52,88	47,12	74005	157045
	MC3	58,79	41,21	5885	14281
	Autre niveau 3	77,08	22,92	3456	15080
	Bac pro	60,39	39,61	16863	42577
	BP	80,29	19,71	7461	37859
	MC4	83,14	16,86	461	2734
	Autre niveau 4	78,25	21,75	5118	23526
	BTS	63,43	36,57	29319	80179
	Autre niveau 5	52,96	47,04	11911	25323

Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

**Le taux d'emploi des apprentis sortis de l'apprentissage en 2020 ou 2021 est de 39,3% contre 62,9% au niveau national. Le brevet professionnel, diplôme de niveau 4 offre une très bonne insertion.**

Globalement plus le niveau de diplôme est élevé plus le taux d'emploi est important. Le taux d'emploi des sortants de CAP est de 24% contre 50,8% pour les BTS. A niveau de diplôme égal, les sortants d'un Brevet Professionnel s'insèrent plus facilement sur le marché de l'emploi que les sortants d'un Bac professionnel (respectivement 48,3% contre 40,6%) ; Cf **Graphique 15**.

Cette différence peut s'expliquer par la formation dispensée aux apprentis de brevet professionnel qui est davantage axée sur la pratique professionnelle et l'obtention du CAP est un prérequis pour l'inscription à cette formation.

Au niveau national le taux d'emploi des apprentis sortants d'un Brevet Professionnel atteint 74,2%, ce taux est largement supérieur au taux national pour toutes formations confondues (62,9%).

**L'écart entre les taux d'emploi des diplômés et des non diplômés des sortants de Brevet professionnel et de BTS est faible**

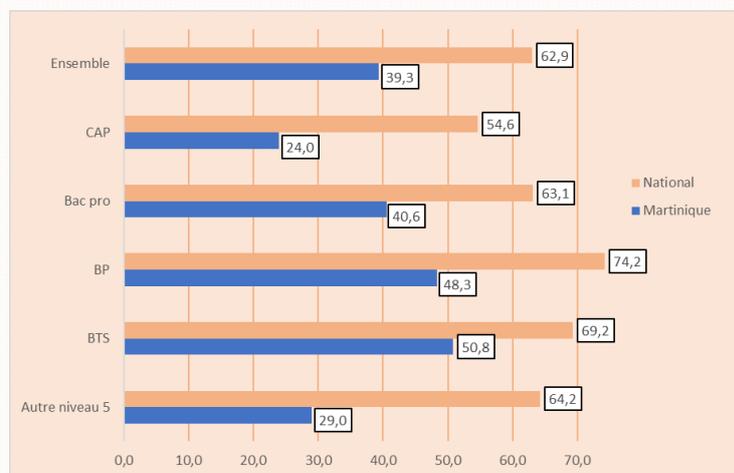
Au niveau de l'académie, les diplômés sortants ont un taux d'emploi de 42% contre 38,3% pour les non diplômés ; Cf **Graphique 16**.

L'écart est grand pour certains niveaux tels que les apprentis sortants de CAP où on observe un taux d'emploi de 32,1% pour les diplômés contre 14% pour les non diplômés soit une différence de 18 points.

Au niveau bac professionnel, la différence est de 13 points entre les diplômés et non diplômés, et de 2 points pour le Brevet professionnel.

Le constat est étonnant pour les apprentis sortants de BTS, le taux d'emploi des non diplômés est supérieur à celui des diplômés (53,3% contre 49,7%).

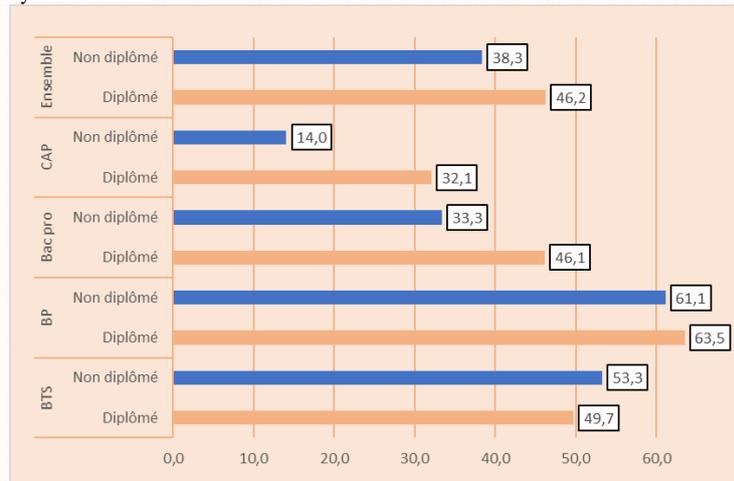
**Graphique 15** : Taux d'emploi à 6 mois des apprentis sortants selon le diplôme préparé (en %)



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

Les niveaux de diplôme suivants ont été exclus car les pourcentages sont trop faibles : Autre niveau 3, Autre niveau 4, MC3. La MC4 n'existe pas en Martinique.

**Graphique 16** : Taux d'emploi des apprentis sortants 6 mois après leur sortie du système scolaire



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

Les niveaux de diplôme suivants ont été exclus car les pourcentages sont trop faibles : Autre niveau 3, Autre niveau 4, MC3. La MC4 n'existe pas en Martinique.

**Dans l'ensemble, les contrats précaires et à temps plein restent majoritaires.**

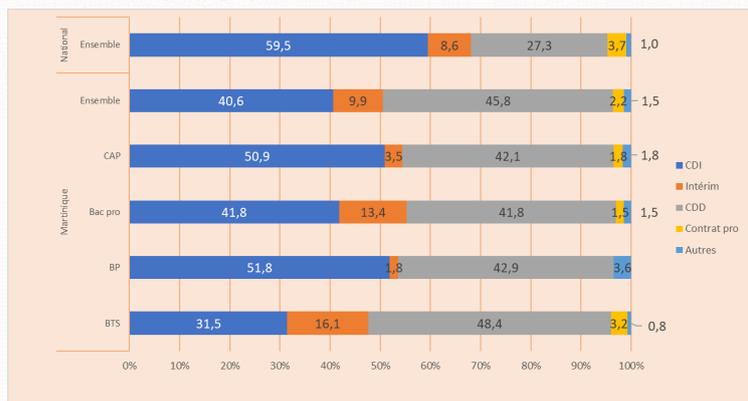
45,8% des apprentis sortants occupent un contrat à durée déterminée contre 27,3% pour le national ; Cf **Graphique 17**. Les apprentis sortants de BTS et de Bac professionnel sont plus fréquemment en Intérim que les autres sortants (respectivement 16,1% et 13,4%).

Malgré le niveau de diplôme plus élevé, il est observé une faible proportion de contrat à durée indéterminée parmi les sortants de BTS : près de 2 apprentis sur 3 occupent un CDD ou un contrat d'intérim.

Les sortants de Brevet professionnel bénéficient plus facilement d'un CDI : 51,8 % d'entre eux ont un CDI 6 mois après leur sortie.

87,8% des contrats des apprentis en emploi sont des contrats à temps plein.

**Graphique 17** : Répartition des apprentis en emploi 6 mois après la sortie des études selon le diplôme préparé et le type de contrat



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### Le secteur de formation lié aux services permet aux jeunes apprentis de prétendre à une meilleure insertion professionnelle.

Dans l'académie, près de la moitié des apprentis sortants d'une formation de « services » (46,2%) obtient un emploi 6 mois après la sortie du cycle de formation contre 33,3% pour les apprentis de formation de « production » ; Cf **Tableau 3**.

Au niveau national le secteur de la « production » est plus porteur puisque 65,3% des apprentis d'une formation de « production » ont un emploi. Le contexte économique et la présence d'entreprises dans ce domaine permettent aux apprentis d'occuper plus facilement un emploi.

Par diplôme il est constaté que les apprentis de BTS ou de Brevet professionnel, sortants d'une formation de « services », ont un taux d'emploi supérieur à ceux sortants d'une formation de « production ».

En ce qui concerne les apprentis sortants d'un Bac professionnel, l'écart entre les taux d'emploi est moindre soit un peu plus de 2 points (41,3% pour le secteur de la production contre 38,6% pour le secteur des services).

**Tableau 3** : Taux d'emploi à 6 mois selon le secteur de formation (en %)

Niveau de diplôme	Tous secteurs	Production	Services
CAP	24,0	23,9	24,1
MC3	.	.	.
Autre niveau 3	.	.	.
Bac pro	40,6	41,3	38,6
BP	48,3	11,5	58,9
Autre niveau 4	.	.	.
BTS	50,8	48,2	52,2
Autre niveau 5	29,0	.	29,0
Académie Martinique	39,3	33,3	46,2
National	62,9	65,3	59,6

Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

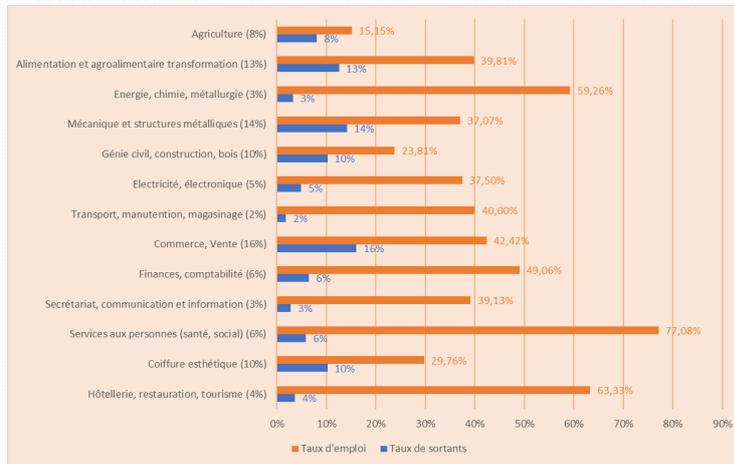
### Des domaines de spécialité qui favorisent l'insertion des apprentis mais qui sont peu choisies

Les formations les plus suivies par les apprentis sortants telles que « Commerce, Vente » et « Mécanique et structures métalliques » offrent des perspectives d'emploi plus faibles que les autres domaines de spécialité. En effet, le taux d'emploi ne dépasse pas 50% (respectivement 42% et 37%) ; Cf **Graphique 18**.

A contrario, les apprentis sortants des formations de « services aux personnes (santé, social) » s'insèrent plus facilement (taux d'emploi : 77%).

Le taux d'emploi des apprentis sortants d'une formation « d'hôtellerie, restauration, tourisme » est très élevé (63%). Cependant, ces formations sont peu suivies ; les apprentis sortants inscrits dans ces formations ne représentant que 10% de l'effectif global.

**Graphique 18** : Taux de sortants et taux d'emploi par domaine de spécialité pour tous niveaux confondus



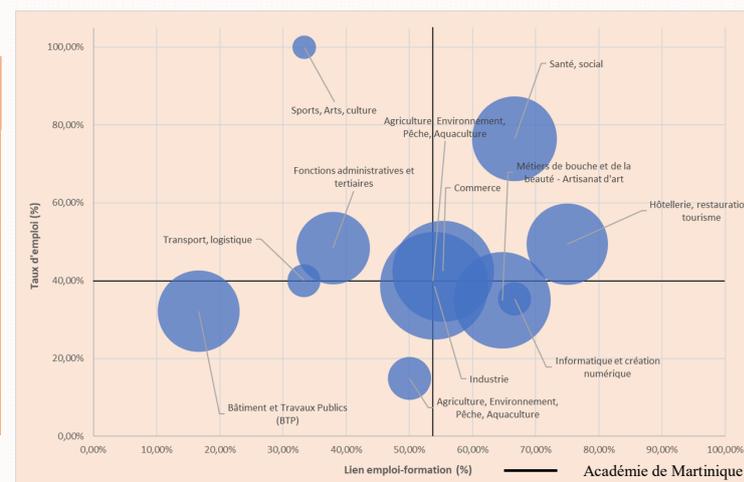
Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### 6 mois après leur sortie du système scolaire, plus de la moitié des apprentis sortants en emploi occupe un poste en lien avec leur formation (Voir **Encadré 5**).

Les liens emploi-formation sont très resserrés chez les apprentis sortants des promotions 2020 ou 2021, où il atteint 53,73%. La majorité des formations permettent aux apprentis d'obtenir un emploi en lien avec leur spécialité.

Dans le domaine « hôtellerie, restauration, tourisme », 3 apprentis en emploi sur 4 occupent un poste en lien avec leur

**Graphique 19** : Taux d'emploi et lien emploi-formation des apprentis en emploi 6 mois après leur sortie (en %)



**Note** : Les traits noirs représentent la moyenne nationale des liens emploi-formation et du taux d'emploi. Les ronds sont proportionnels au nombre d'apprentis en emploi à 6 mois dans le secteur concerné.

**Lecture** : Les liens emploi-formation (66,67%) et taux d'emploi (76,47%) en « santé, social » sont supérieurs à la moyenne nationale.

formation. La liaison emploi-formation est également très forte dans les domaines de la santé, du social et de l'informatique où le taux atteint 66,7% ; Cf **Graphique 19**.

Les domaines de formations les plus suivies par les apprentis tels que « commerce » ou « industrie » leur permettent d'occuper en majorité un poste en correspondance avec leur spécialité. Le lien emploi-formation est supérieur à la moyenne académique, 55,4% des sortants d'une formation de commerce en emploi ont un poste en lien avec leur domaine de spécialité. Le taux est de 54% pour le domaine de l'industrie.

À contrario, les liens emploi-formation sont plus distendus pour les apprentis sortants d'une formation en « bâtiment et travaux Publics », où 16,7% des apprentis en emploi ont un emploi en lien avec leur spécialité. Il est également constaté que le taux d'emploi est inférieur au taux observé au niveau académique, 32,1% contre 39,9%.

Les apprentis sortants d'une formation en « sport, art, culture » occupent tous un poste (taux d'emploi égal à 100%) mais seulement 33% ont un emploi correspondant à leur domaine de spécialité.

### 12 mois après leur sortie, près de la moitié des apprentis sortants occupe un emploi

L'emploi des apprentis sortant progresse de 7 points passant de 39,3% (taux observé à 6 mois) à 46,1% (taux observé à 12 mois).

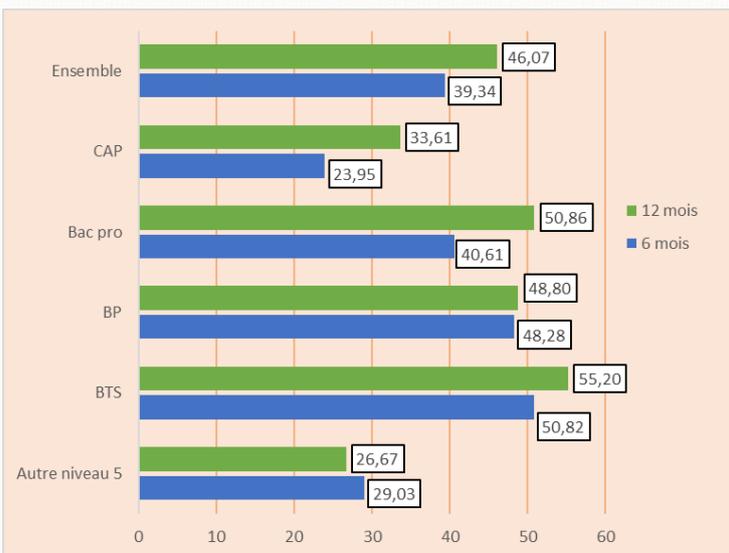
Au regard des taux d'emploi par diplôme, la tendance est similaire sauf pour les autres diplômes de niveau 5 où l'emploi régresse; passant après la sortie de 29% à 6 mois puis à 26,7% 12 mois ; Cf **Graphique 20**.

Les taux d'emploi des apprentis sortant de CAP ou Bac professionnel fait un bond de près de 10 points en 6 mois.

Plus de la moitié des apprentis sortants de BTS sont en emploi (55,2%).

### 1 an après la sortie du cycle professionnel des promotions

**Graphique 20** : Taux d'emploi à 6 mois des apprentis sortants selon le diplôme et la période d'observation



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### 2020 ou 2021, il n'y a pas de corrélation observée entre le niveau de diplôme et la stabilité professionnelle

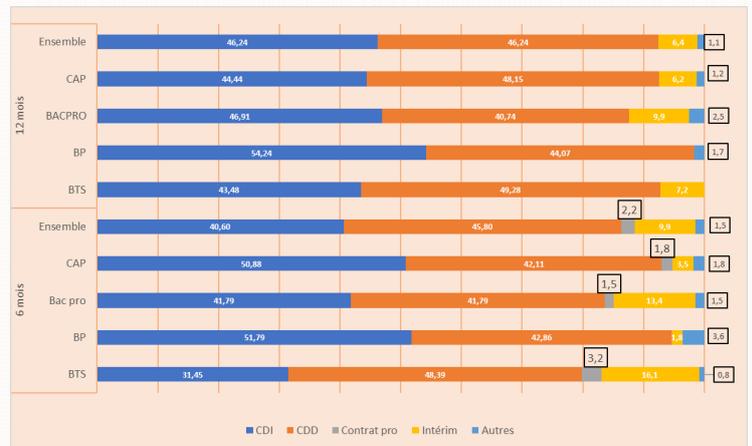
La stabilité professionnelle est plus importante chez les apprentis sortants d'un BP où 54,24% d'entre eux en emploi ont un CDI contre 43,5% pour les sortants d'un BTS ; Cf **Graphique 21**.

Ces derniers ont suivi une formation de niveau plus élevé mais les contrats précaires sont plus représentés; près de la moitié (49,3%) des apprentis en emploi occupe un contrat à durée déterminée. Cependant, il est constaté une augmentation des apprentis en CDI passant de 31,5%, 6 mois après leur sortie, à 43,5% à 12 mois.

Au regard des deux périodes d'observation, la précarisation des apprentis sortants d'un CAP augmente. 54,4% de ces apprentis en emploi ont un contrat à durée déterminée ou un contrat d'intérim 12 mois après la sortie (contre 45,6% 6 mois après la sortie).

Au niveau de l'ensemble des apprentis tous niveaux confondus, il est constaté un certain équilibre entre contrats précaires et contrats stables. En effet, 46,2% de l'ensemble des apprentis en emploi ont un CDI contre 46,2% un CDD.

**Graphique 21** : Répartition des jeunes en emploi 6 mois et 12 mois après la sortie des études selon le diplôme préparé et le type de contrat

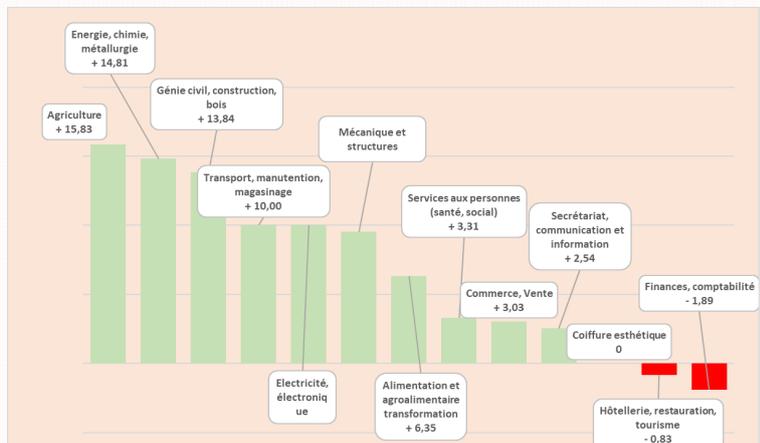


Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

### 12 mois après leur sortie : l'emploi des apprentis sortants diffère selon la spécialité choisie.

Bien que le taux d'emploi augmente de manière générale pour l'ensemble des apprentis sortants passant de 39,3% à 46%, au regard des spécialités, les taux observés diminuent dans certaines spécialités provoquant une évolution négative. En effet, il est constaté -1,9 de point d'écart entre les deux périodes pour les apprentis sortants d'une formation de

**Graphique 22** : Répartition des jeunes en emploi 6 mois et 12 mois après la sortie des études selon le diplôme préparé et le type de contrat



Sources : DARES, DEPP-Inserjeunes

« finances, comptabilité » ; Cf **Graphique 22**.

L'emploi des apprentis sortants d'une formation « d'hôtellerie, restauration, tourisme », secteur largement touché par la crise sanitaire est également en baisse avec -0,83 de point d'écart.

A contrario, l'emploi est en nette augmentation chez les apprentis sortants d'une formation d'« agriculture » (+15,8 points), « énergie, chimie, métallurgie » (+14,81 point) et « génie civil, construction, bois » (+13,8point).

L'augmentation est moindre dans les secteurs de l'« alimentation et agroalimentaire transformation » (+6,36 points), « commerce, vente » (+3 points).

### 12 mois après les liens emploi-formation restent stables dans certains domaines de formation mais s'accroissent dans d'autres spécialités

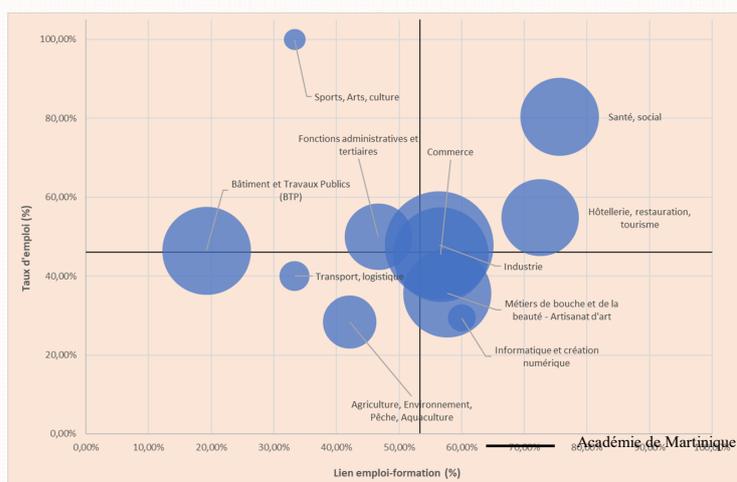
L'emploi progresse et les liens emploi formation se resserrent dans le domaine santé et social où plus de 3 sortants en emploi sur 4 occupent un poste en lien avec cette spécialité. L'adéquation emploi-formation s'accroît également dans les domaines « bâtiment et travaux public » (19,2% contre

16,7% 6 mois après la sortie), « fonction administratives et tertiaires » : 46,7% contre 37,9% 6 mois après la sortie.

Les sortants des formations de transport logistique, sports arts et culture ont quelques difficultés à trouver un emploi en lien avec leur domaine de spécialité ; 6 mois après le premier constat les taux n'évoluent pas et restent à 33,3% ; Cf **Graphique 22**.

Un certain recul est à noter pour l'« hôtellerie restauration (...) ». Le taux d'adéquation constaté était de 75% 6 mois après leur sortie, il est de 72,5% 12 mois après la fin de leur cursus scolaire. Le taux est également en baisse pour les sortants des formations de métiers de « bouche et de la beauté (...) » 64,7% à 6 mois contre 57,7% à 12 mois.

**Graphique 22** : Taux d'emploi et lien emploi-formation des apprentis en emploi 12 mois après leur sortie (en %)



**Lecture** : Les liens emploi-formation (75,61%) et taux d'emploi (80,39%) en « santé, social » sont supérieurs à la moyenne nationale.

**Note** : Les traits noirs représentent la moyenne nationale des liens emploi-formation et du taux d'emploi. Les ronds sont proportionnels au nombre d'apprentis en emploi à 12 mois dans le secteur concerné.

**Sources** : DARES, DEPP-Inserjeunes

## Encadré 1 Dispositif InserJeunes

Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permettra :

- ⇒ de déterminer s'ils occupent un emploi salarié **privé** à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). L'emploi « public » n'ayant pas encore été intégré au dispositif, les jeunes en emploi dans le secteur public sont donc exclus du champ d'observation.
- ⇒ de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :
  - taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
  - taux de poursuite d'études
  - taux d'interruption en cours de formation
  - taux de rupture de contrats d'apprentissage

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la DEPP. Les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série, en raison des points divergents entre les deux outils :

- ⇒ date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie.
- ⇒ nature des dispositifs : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives.
- ⇒ taux de réponse des enquêtes d'insertion : tous les jeunes sortant ne répondaient pas (taux de réponse national en moyenne de 58% pour l'enquête IPA et 54% pour IVA) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé.
- ⇒ déclarations de données sur l'emploi : Inserjeunes se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs et la fonction publique.

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

## Encadré 5 : Méthodologie lien entre les nomenclatures emploi et formation

- ⇒ Afin d'établir une mise en relation des champs de formation et les emplois une table des correspondances a été utilisée. Elle est basée sur une table de passage inspirée de la nomenclature **Domaine Emploi Formation (DEF)**. Elle établit un lien normatif entre les nomenclatures formations et métiers et a été réalisée en partenariat par les acteurs concernés (Carif-Oref, Région, etc.) dans les Hauts-de-France. Certaines PCS-ESE non présentes dans les tables ont été recodées par la DEPP et les services statistiques académiques (SSA) pour leur trouver le DEF adéquat.
- ⇒ En moyenne, au niveau de l'académie de Martinique, pour 88% des jeunes en emploi 6 et 12 mois après leur sortie de formation, un lien de correspondance a pu être établi.

## Autres repères : cf. site et publications de la DEPP

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

- ⇒ Antoine R., Fauchon A. 2023, "Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 70 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022", *Note d'Information*, n° 23.13, DEPP-DARES
- ⇒ Antoine R., Fauchon A. 2023, "Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 50 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022", *Note d'Information*, n° 23.12, DEPP-DARES
- ⇒ Collin Ch., Marchal N., 2023, "Six apprentis sur dix et un lycéen professionnel sur trois, en emploi six mois après leur sortie de formation en 2020, exercent un métier en lien avec leur domaine de formation", *Note d'Information*, n° 23.28, DEPP.

## Encadré 2 - Champ et période d'observation

Sont observés les lycéens des établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'Education nationale et les apprentis des CFA inscrits en dernière année de formation professionnelle.

Le champ des formations prises en compte dans le dispositif Inserjeunes couvre :

- ⇒ pour les lycéens : les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau IV et V
- ⇒ pour les apprentis : les formations de niveau V à III, y compris agricoles.

*La période d'observation est le cumul de 2 années : les lycéens et apprentis inscrits en année scolaire 2019/2020 et 2020/2021. Autrement dit, il est observé la situation de ces inscrits sortant du système en 2020 et 2021.*

## Encadré 3 : Données mises à disposition des services statistiques académiques

**Des indicateurs calculés sur 2 années cumulées et déclinés par région, académie, département :**

- ⇒ Nombre d'inscrits
- ⇒ Taux de poursuite d'études ou « % tjrs en formation » : ratio de l'effectif d'élèves toujours en formation divisé par l'effectif d'élèves en année terminale
- ⇒ Nombre de sortants des formations professionnelles. Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.
- ⇒ Nombre de sortants en emploi **après 6 mois ou 12 mois**
- ⇒ Taux d'emploi ou « % en emploi » : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié **après 6 mois ou 12 mois** et l'effectif de sortants.

## Encadré 4 : Méthodologie pour les contrats

Il peut y avoir plusieurs contrats pour un jeune dans la semaine de référence (emplois simultanés, ou très courtes missions d'intérim successives). Un seul contrat principal est retenu par jeune, en priorité le CDI puis le contrat le plus long, et opérés les regroupements suivants

- ⇒ CDI : Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, de droit public, Nomination dans la fonction publique (par arrêté, par décision,...), Contrat de travail à durée indéterminée de Chantier ou d'opération
- ⇒ CDD : Contrat de travail à durée déterminée de droit privé, de droit public
- ⇒ Intérim : Contrat de mission (contrat de travail temporaire)
- ⇒ Contrat pro : Contrat de Professionnalisation
- ⇒ Autres : conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...

## Sigles

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
Bac pro : Baccalauréat professionnel  
BP : Brevet professionnel  
BTS : Brevet de technicien supérieur  
MC : Mention complémentaire

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Directrice de publication :

Secrétariat Général  
Pôle pilotage et aide à la stratégie  
Direction de l'amélioration continue, de l'évaluation de la prospective  
Service Statistiques, Prospective  
Rédactrice en cheffe : **Cynthia HARAL**  
Auteur : **Ambre CAZENEUVE**